

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 22 Juin 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 15 – **REPRESENTES** : 9.

**PRESENTS** : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud et Mmes GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence.

**EXCUSES** : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

**ABSENTS** : Mmes Catherine COOREVITS, AUBRY Sylvie et POYER Audrey et MM. Ludovic BROUTIN et Thierry PLANTARD.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Séverine ORDRONNEAU et M. Arnaud COLIN.

<b>OBJET :</b>	<i>Cession d'une parcelle de terrain route de Nozay à la SCI « AYRTON BLAKE ».</i>
----------------	--

N° 2017 / 06 / 07

*Maître Damien RUAUD, Notaire à BLAIN, a fait savoir que la Société civile immobilière « AYRTON BLAKE » serait intéressée par l'achat d'une portion de terrain jouxtant la parcelle supportant son étude notariale Rue de Nozay à BLAIN.*

*Cette portion de terrain représente une surface de 36 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle privée de la commune cadastrée section C numéro 1307. Cet espace ne présente pas d'intérêt particulier pour la Commune, contrairement au demandeur dont l'acquisition rendrait son terrain plus rectiligne avec la possibilité d'augmenter la surface de stationnement des véhicules (personnel et clients). De plus, une vente ne compromettra en rien l'aménagement du secteur du Grand Moulin*

*Au Plan Local d'Urbanisme, le terrain se situe en zone Ub urbaine constructible.*

*La vente de cette portion de terrain sera réalisée au prix de 80€ le m<sup>2</sup>, sachant que dans de telles circonstances, l'acquéreur prend en charge tous les frais inhérents (arpentage, bornage, acte notarié,...).*

.../...

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme – Agriculture – travaux en date du 19 Avril 2017.*

*Vu l'avis du Domaine en date du 26 Avril 2017,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Considérant l'intérêt de la SCI « AYRTON BLAKE » d'acquérir une portion de terrain à prendre sur la parcelle communale en vue d'agrandir sa propriété afin de permettre d'augmenter la surface de stationnement des véhicules réservée au personnel et à la clientèle de l'étude notariale de Me RUAUD.*

*Considérant que cet espace ne présente pas d'intérêt particulier pour la Commune de Blain.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*APPROUVE la cession de la portion de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée section C numéro 1307 d'une superficie d'environ 36 m<sup>2</sup> à la SCI « AYRTON BLAKE » au prix de 80 euros le m<sup>2</sup> net vendeur, soit un total de 2.880 euros.*

*DIT que les actes seront rédigés chez un notaire choisi par la Commune de Blain.*

*DIT que la surface définitive sera déterminée par un document d'arpentage et de bornage réalisé par un géomètre-expert.*

*PRECISE que l'ensemble des frais à cette transaction sera aux dépens de l'acquéreur (arpentage, bornage, frais notariés, ...).*

*AURORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents afférents à ce dossier.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 3 Juillet 2017,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20170630-CM-2017-06-07-  
DE  
Date de télétransmission : 03/07/2017  
Date de réception préfecture : 03/07/2017

Séance du Conseil municipal du 30 Juin 2017  
Délibération n° 2017 / 06 / 07